

**COMMUNE DE TREVEREC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 DECEMBRE 2022**

Nbre de Conseillers  
en exercice : 11  
Nbre de présents : 08  
Nbre de votants : 09

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 20 h 00.  
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFROY, Maire.

Date de la convocation  
2 décembre 2022

Etaient présents :  
GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BOULZEC A. ; LE BERRE S. ; QUERE S. ;  
BLOT G. ; LEGER K. ; LE CALVEZ D.

Absent excusé ayant donné pouvoir :  
GUERNION N. donne pouvoir à HELARY R.

Absents excusés : GUENNIC L. ; KEROUANTON L.

Date d'affichage :  
8 décembre 2022

Le scrutin a eu lieu Denise LE CALVEZ a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022,
- 2) Cérémonie des vœux 2023,
- 3) Recensement de la population 2023 – Nomination d'un agent recenseur,
- 4) Syndicat de Voirie – Modification du siège social,
- 5) Trévère Sport – Demande de subvention,
- 6) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Pommerit-Le-Vicomte et Lanvollon,
- 7) Signature des marchés d'assurance,
- 8) Demande autorisation de voirie – Le Droël,
- 9) Présentation devis pour l'aménagement du lavoir,
- 10) Leff Armor Communauté – Service Eau – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour 2021,
- 11) Leff Armor Communauté – Service Public d'Assainissement Non Collectif : Rapport sur le prix et la qualité du service pour 2021,
- 12) Leff Armor Communauté – Présentation rapport activités 2021,
- 13) Travaux de plomberie logement communal au-dessus de la mairie – Présentation devis,
- 14) Affaires diverses.

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 15 septembre 2022.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 15 septembre 2022.**

### **2) CEREMONIE DES VŒUX 2023**

Madame le Maire présentera les vœux de la Municipalité le dimanche **8 janvier 2023 à 11 h 00** à la salle polyvalente. Les habitants de la commune sont cordialement invités.

### **3) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 – NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du recensement de la population de TREVEREC, qui se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la nomination pour l'enquête de recensement, d'une personne dénommée Agent recenseur, qui a pour mission de s'occuper de repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur Communal. Il doit déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer et informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site de l'INSEE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- de nommer Pauline ZEMLIC comme Agent recenseur pour le recensement de la population qui se déroulera en 2023 du 19 janvier au 18 février,**

**- L'agent recenseur percevra une rémunération calculée en fonction de l'indemnité versée par l'INSEE.**

### **4) SYNDICAT DE VOIRIE – MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au retrait de commune de Le Faouët du Syndicat en 2015, il convient de délibérer sur le changement de siège social du Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff.

Le siège se trouve à :

**Mairie de Gommenec'h  
4 rue de la Mairie  
22290 GOMMENECH**

**Vu la délibération du Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff en date du 21 novembre 2022, modifiant le siège social du Syndicat,**

**Après en avoir délibéré, les membres acceptent à l'unanimité le changement de siège social.**

### **5) TREVEREC SPORT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire présente la demande de subvention reçue par l'association Trévélec Sport. L'association ayant été mise en sommeil durant plusieurs mois, le Président n'avait pas présenté de demande en ce début d'année, étant incertain de son devenir.

Finalement l'association est repartie depuis septembre dernier, le Président sollicite donc le conseil municipal afin d'obtenir une participation.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer la somme de 150 € à Trévélec Sport pour l'année 2022.**

## **6) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE POMMERIT-LE-VICOMTE ET LANVOLLON**

Madame le Maire informe l'assemblée que n'ayant pas d'école sur la commune, elle a reçu les demandes de participation aux frais de scolarités des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pommerit-le-Vicomte et Lanvallon.

Pour l'école de Pommerit-le-Vicomte :

Coût annuel d'un enfant scolarisé en maternelle : 1 709.59 €

Coût annuel d'un enfant scolarisé en primaire : 327.22 €

Pour l'école de Lanvallon :

Coût annuel d'un enfant scolarisé en maternelle : 1 152.70 €

Coût annuel d'un enfant scolarisé en primaire : 479.84 €

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée par l'article 31 de la loi du 9 janvier 1896,**

**Vu l'article 11 de la loi du 19 août 1986**

**Vu les décrets 86-425 du 12 mars 1986 et 98-45 du 15 janvier 1998,**

**Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 et son article 113,**

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation aux frais scolaires selon le coût annuel par enfant de chaque école, à savoir :**

**Pour l'école de Pommerit-le-Vicomte :**

Coût annuel d'un enfant scolarisé en maternelle : 1 709.59 €

Coût annuel d'un enfant scolarisé en primaire : 327.22 €

**Pour l'école de Lanvallon :**

Coût annuel d'un enfant scolarisé en maternelle : 1 152.70 €

Coût annuel d'un enfant scolarisé en primaire : 479.84 €

## **7) SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCE**

Madame le Maire informe que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par Leff Armor pour contracter des assurances à compter du 1er janvier 2023.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix des titulaires des contrats tel que défini dans la convention de groupement de commande est la commission d'appel d'offres de Leff Armor. Elle s'est réunie le 7 novembre 2022 et a attribué les 6 lots constituant la consultation pour la souscription des contrats d'assurance, dont 2 concernent les communes :

**LOT 2 – assurance multirisques : attribué à la SMACL pour un montant annuel de 1 443.50 € TTC.**

**LOT 4 – assurances des véhicules à moteur et des risques annexes : attribué à GROUPAMA, pour la solution de base pour un montant annuel de 392.74 € TTC.**

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.

**Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L. 2113-8,**

**Vu la délibération par laquelle le conseil municipal du 31 janvier 2022 décidait d'adhérer au groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurance,**

**Vu la décision d'attribution des marchés d'assurance de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2022,**

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.**

## **8) DEMANDE AUTORISATION DE VOIRIE – LE DROËL**

Madame le Maire présente la demande de Madame Lucie GAUTIER, qui souhaite créer une entrée de 6 mètres de large sur sa parcelle A 543 au 1 Le Droël en Trévélec.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme Lucie GAUTIER à créer une entrée de 6 m de large sur sa parcelle A 543 au 1 Le Droël en Trévélec. Si un busage doit être réalisé, les élus précisent qu'il sera à la charge de Mme GAUTIER.**

#### **9) PRESENTATION DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU LAVOIR**

Madame le Maire propose à l'assemblée de réaliser un aménagement au niveau du lavoir afin de le mettre en valeur et de faciliter son entretien tout en le sécurisant.

Madame le Maire présente les devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ce point afin de réfléchir plus longuement sur l'aménagement.**

#### **10) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – SERVICE EAU – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE POUR 2021**

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable régie pour 2021.

#### **11) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR 2021**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2021.

#### **12) LEFF ARMOR COMMUNAUTE – PRESENTATION RAPPORT ACTIVITES 2021**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'activité 2021 de Leff Armor Communauté.

#### **13) TRAVAUX DE PLOMBERIE LOGEMENT COMMUNAL AU-DESSUS DE LA MAIRIE – PRESENTATION DEVIS**

Madame le Maire informe à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de plomberie dans le logement communal situé au-dessus de la salle des fêtes.

Madame le Maire présente le devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de ELS Confort de Pommerit-Le-Vicomte pour un montant HT de 784.00 €.**

#### **14) AFFAIRES DIVERSES**

➤ Arbre de Noël : dimanche 18 décembre à 15 h 30 à la salle des fêtes

➤ Cérémonie des vœux : dimanche 8 janvier 2023 à 11 h à la salle des fêtes

**Fin de séance : 22 h 00**